UNIR Informations



Le résumé de l'actualité syndicale des retraités

N° 48 - Mai 2013



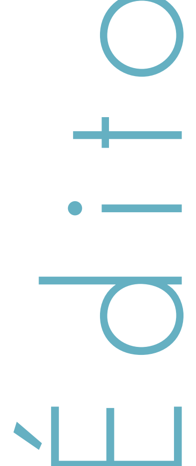
Réunion des délégués régionaux UNIR les 3 et 4 avril 2013

Sommaire

UNIR - Maison de la CFE-CGC
59 rue du Rocher - 75008 Paris
☎ 0155 30 13 27 - 🖷 01 55 30 13 26
unir@cfecgc.fr - http://unir.cfecgc.org

Union Nationale Interprofessionnelle des Retraités





De quoi sera fait demain ?

Pour différentes raisons et ce n'est pas la première, vous et nous avons encore laissé faire une nouvelle brèche dans notre pouvoir d'achat.

Il s'agit d'un matraquage orchestré !

Cette perte est définitive pour toute la vie du retraité.

La prévision d'inflation 2012 a été de 1,8 % pour une hausse réelle des prix hors tabac de 1,9 %.

La prévision d'inflation 2013 nous était proposée à 1,75 % (loi de finances).

La commission économique de la Nation vient de la ramener à 1,2 %. En définitive l'augmentation des retraités 2013, pour le privé et les fonctionnaires a été de 1,3 %.

Le gouvernement vient également en date du 1er avril 2013 de nous « piquer » (pour 50 % des retraités) 0,30 % pour le FSV (Fonds de Solidarité Vieillesse) puis pour la dépendance en 2014.

Nous entendons déjà que les prélèvements ne suffiront pas. Cela n'est rien par rapport à une réflexion commune entre le gouvernement et l'OCDE (Organisation de Coopération et

de Développement économique) qui préconisent pour la retraite :

- de mettre fin aux régimes spéciaux (SNCF – RATP – EDF…)
- de simplifier les 37 autres régimes
- de faciliter la réforme systémique nécessaire pour arriver à un système par points ou en comptes notionnels qui reste probablement la solution offrant le plus de souplesse dans son pilotage.
- Pour la retraite de base débattue en 2013, le Premier ministre a confirmé que chacun devra fournir des efforts :
- **Pour les impôts :**
  - Alignement de la CSG réduite sur le taux normal
  - Alignement des impôts locaux
  - Alignement des plus-values immobilières
  - Frais professionnels ?
- **pour la maladie :**
  - Alignement des taux de cotisation d'assurance maladie

La France devra faire un choix courageux dès cette année 2013.

Seul un grand mouvement social permettra de mettre de l'ordre dans cette situation :

à vous de voir si vous voulez continuer à vous laisser plumer. Pour l'instant les pigeons ont été trouvés dans le « privé » et surtout les cadres.

Nous attendons vos propositions.

Réunion des délégués régionaux UNIR les 3 et 4 avril 2013 à Paris :

Cette réunion a rassemblé 21 délégués régionaux représentant toute la France.

Elle a était animée par Marc BADER, Maud GILOUX, Jean-Paul ROBERT, Didier RENSY.

Le compte-rendu est l'œuvre de Pierre CASTERAN.

Autres participants du C.A. de l'UNIR Nationale : Messieurs BAUDON, DELABARRE, GUITARD.

Lors de cette réunion, nous avons abordé les points suivants :

- Remise aux participants d'un dossier UNIR
- Présentation d'un diaporama avec les missions de l'Unir
- L'unir dans la Confédération
- Les revues confédérales
- Le Congrès confédéral de St-Malo
- Les représentations externes
- Présentation du site Internet
- Mission des délégués régionaux
- Actualités syndicales des retraités
- L'Inter UCR nationale et départementale- (Union sconfédérales des retraités)
- Le CNRPA (Comité National des Retraités et Personnes Agées) – les CODERPA (Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées) – les ARS (Agence Régionale de Santé)
- L'Europe, la FERPA (Fédération Européenne des Retraités et des Personnes Agées) et AGE

Maintenant, il reste à mettre en place les réseaux avec l'aide des délégués départementaux et des syndicats CFE-CGC régionaux et départementaux.

Marc Bader
Président



Retraite complémentaire

Le marché de dupes du 13 mars 2013 sur les retraites complémentaires du privé AGIRC et ARRCO

Dès le 18 mars, nous avons publié un recto-verso intitulé « le marché de dupes»

Ce 9e accord depuis 1993 et qui malheureusement n'est toujours pas à la hauteur d'un accord sérieux et durable pour notre avenir à tous, nous laisse encore sur notre faim.

Il a été signé par CFDT – FO – et CFTC, dont nous ne comprenons pas les motivations.



Pour quelle raison n'avons-nous pas signé pour notre part ? :

- A l'unanimité, le Comité Directeur Confédéral CFE-CGC du 25/03/2013 a dit « NON »
- La référence à l'accord du 18 mars 2011 n'est pas acceptable car nous attendons toujours le jugement que nous avons déposé à cette date (depuis, le Conseil d'Etat a rejeté notre demande et vous verrons la suite à donner au dossier)

Article I – Cotisation

L'effort n'est pas partagé à part égale entre les retraités, les actifs et les entreprises.

- 1 % sur 3 ans pour les retraités soit 2,1 milliards
- 0,10 % cumulé sur 2 ans pour les actifs et les employeurs



Article 2 – Mensualité des pensions et versements des entreprises

Pour les retraités ce sera à partir du 1er janvier 2014 et pour les entreprises seulement en 2016

Article 3 – Ecrêtement des réserves

Que les réserves soient dans les groupes de protection sociale ou à l'AGIRC et à l'ARRCO, la valeur reste la même

Article 4 – Point de retraite

Différencier le maintien du pouvoir d'achat de l'AGIRC et l'ARRCO, c'est casser le rendement, c'est passer à la redistribution alors que les cotisations sont contributives. Ce n'est pas tenir compte des non indexations AGIRC déjà exécutées en 1954, 1994, 1995, 1998 – 2000 et 2011. De plus, l'accord du 18/03/2011 n'a pas été respecté car il nous garantissait le maintien du rendement jusqu'en 2015.

Pour nous, nous allons perdre un minimum de 5 % de notre retraite sur 3 ans et c'est une perte qui se répercutera à vie.

Pour les actifs actuels, et cela n'est pas suffisamment dit, la valeur du point de retraite perd le même pourcentage et se répercutera bien évidemment sur la future pension.

Article 5 – Salaire de référence

Le calcul est favorable aux actifs et cela compense partiellement la future perte au moment de la prise de leur retraite

Article 6 – Cotisation annuelle GMP – AGIRC

Cette cotisation touche maintenant 36 % des effectifs qui n'arrivent pas ou tout juste au plafond de la sécurité sociale. C'est une explication au trop bas niveau des salaires et aussi le pourquoi du manque de cotisations pour les retraites complémentaires.

Actuellement on obtient 120 points annuels soit pour une carrière de 40 ans, un total de 4 800 points alors que la moyenne des carrières actuelles est d'environ 15 000 points. Encore une raison pour que les actifs se battent pour leur salaire afin de retrouver une retraite convenable.

Article 7 – prise en charge des droits des chômeurs

Encore un non-sens de plus car l'Etat et l'Unedic ne cotisent pas à la hauteur de la valeur de la cotisation retraite, soit 70 % au lieu de 100 %. Cette carence ne sera discutée qu'au deuxième semestre 2015. Pourquoi attendre ?

Article 8 – groupe de travail prévu en 2013

Révision – coûts de gestion – délégation de gestion – rationalisation des structures – regroupement des groupes de protection sociale – cotisations AGFF à la tranche C. retraite supplémentaire 2014

Article 9 – groupe de travail prévu en 2014

Consolidation des régimes – Convergence des paramètres de gestion – Pilotage à long terme – Mesures structurelles – Evolution – Equilibre durable

Article 10 – Pilotage des régimes et rencontres paritaires annuelles

Article 11 – Disposition d'application

Encore un dossier où tout reste à faire afin de garantir notre avenir.

Retraite de base

Retraite de base de la sécurité sociale CNAV :



Comme vous l'avez remarqué, le maintien du pouvoir d'achat a été ramené à 1,3 % soit 1,2 % et 0,1 % de rattrapage.

Là encore, les chiffres ont été corrigés car la loi de finance avait estimé le maintien du pouvoir d'achat à 1,75 %. C'est d'ailleurs l'augmentation allouée au RSA.

Le gouvernement préfère favoriser le social à tous les niveaux en prélevant sur le revenu des classes moyennes qui sont déjà les plus sollicitées comme payeurs d'impôts de TVA de CSG et maintenant de taxes diverses.

Cela ne durera qu'un temps.



Lorsque nous nous retrouvons entre retraités, beaucoup d'idées fusent pour compenser notre manque de pouvoir d'achat : changer d'abonnement internet pour un opérateur moins cher, arrêter l'abonnement à des chaînes de TV payantes, réduire ou annuler les abonnements à la presse hebdomadaire, garder plus longtemps la voiture, etc…

Pour l'UNIR, il aurait été préférable que toutes ces personnes nous rejoignent pour manifester et arrêter le traitement qui nous est imposé aujourd'hui, car il se fait au détriment de la croissance qui est déjà dans un état lamentable.

Pouvoir d'achat :

Pouvoir d'achat des retraités : quel avenir ?

Après la perte annoncée par l'INSEE, nous savons maintenant officiellement qu'en 2012, nous avons perdu 0,4 % de pouvoir d'achat.

Au 01/04/2013, nous avons encore perdu 0,30 % de CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité sur l'Autonomie), mais versée en 2013 au FSV (Fonds de Solidarité Vieillesse). De plus, modification de TVA pour le travail à domicile qui passe de 7 à 19,6 %

- Rien ne nous garantit que la CASA restera à 0,30 %
- La retraite de base sera réaménagée (deuxième semestre 2013)
- Impôts – CSG – Taxe gazole
- Logement – Isolation thermique
- Cotisation maladie des retraités
- Le pire, c'est que nous ne sommes qu'une partie des Français à payer (les imposables à l'impôt, à la CSG).

  Autre rappel où une fois de plus c'est la redistribution qui prend le dessus avec le paiement en pourcentage alors que les versements se font à coût individuel identique pour toutes les personnes (dépendance, cotisations maladie, etc…)

Maladie :

DMP (Dossier Médical Personnel)

Création par la loi du 13 août 2004



Le dossier Médical Personnel (DMP) est un service conçu pour contribuer à l'amélioration de la coordination, de la continuité et donc de la qualité des soins. Sa construction et son déploiement reposent sur la résolution de problématiques aussi diverses que celles liées à l'interopérabilité et la sécurité des systèmes d'information ou à l'organisation des maîtrises d'ouvrage régionales et, plus largement, à l'implication de tous les acteurs concernés.

L'interdépendance constatée avec les enjeux associés au développement de la e-santé en France donne ainsi au DMP une dimension structurante pour le développement progressif d'un « éco-système » cohérent de la e-santé.

- **De 2004 à 2009 : expérimentation**
- **2009 : généralisation**
- **Fin août 2012 :**

  - Problème de livraison de logiciels
  - 190.657 dossiers réalisés
  - 142 hôpitaux connectés
  - 3.946 professionnels de connectés

- **Fin 2012 : Estimation 300.000**

Diffusion d'un rapport de la Cour des comptes qui critique l'absence de stratégie, le défaut de méthode et des problèmes de gouvernance

Pour les coûts, rien n'est certain : environ 100 millions par an x 8 ans = 800 millions

C'est du gaspillage, et pour une fois ce ne sont pas les personnes âgées qui coûtent cher.

- **Année 2013 :**

Mme TOURAINE, ministre, a proposé de réorienter le projet.

- De réformer le pilotage et la gouvernance
- A remis une feuille de route

Remarque : vu particulièrement la complexité des analyses et des traitements, surtout pour les cancers, il serait souhaitable d'avoir un dossier solide !



Médicaments :



- Les génériques concernent 20 à 40 % des médicaments en Europe et 13 % en France.
- Economie en France en 2011 – 1,4 million

Vente de médicaments par Internet.

Au début cela concernait 455 médicaments. Il y en a 3 500 aujourd'hui.

Ils sont vendus au même prix qu'en officine, plus l'expédition (conditionnement et transport)

Quelle est la véritable économie ?

Assurance auto :

Pourquoi une augmentation 2013 de 1,2 à 1,3 % alors qu'il est heureusement constaté une baisse du nombre d'accidents de la route, et du nombre de tués et de blessés.

Explications données :

- Allongement de la durée des soins des blessés
- Coûts croissants des réparations aggravées par l'arrivée de plus en plus d'électronique à bord des véhicules
- Report des sinistres non clos en fin d'exercice
- A partir de 2013, obligation de revalorisation des rentes viagères versées aux victimes d'accidents prises en charge par les assurances au lieu du fonds de garantie.
- Pour les nouveaux contrats, égalités des tarifs entre hommes et femmes.

Vous voyez bien, on trouvera toujours une ou des explications à une augmentation du tarif.

Syndicats

Représentativité syndicale : résultats communiqués lors de la réunion du 29 mars 2013 du Haut Conseil du Dialogue Social

Résultat du calcul de l'audience syndicale 2013
Niveau national et interprofessionnel

Nombre de salariés inscrits	12 755 317
Nombre de votants	5 456 527
Nombre de suffrages valablement exprimés	5 064 920
Taux de participation	42,78 %

Organisations syndicales ayant obtenu une audience supérieure ou égale à 8%

Organisations syndicales	Nombre de suffrages valablement exprimés	% de voix obtenues	Poids relatifs
CGT	1 355 927,54	26,77 %	30,62 %
CFDT	1 317 111,84	26,00 %	29,74 %
CGT-FO	807 434,60	15,94 %	18,23 %
CFE-CGC	**477 459,52**	**9,43 %**	**10,78 %**
CFTC	470 824,51	9,30 %	10,63 %

Audience de la CFE-CGC dans les collèges électoraux dans lesquels ses règles statutaires lui donnent vocation à présenter des candidats : 18,14 %



Organisations syndicales ayant obtenu une audience inférieure à 8%

Organisations syndicales	Nombre de suffrages valablement exprimés	% de voix obtenues
UNSA	215 696,14	4,26 %
SOLIDAIRES	175 557,67	3,47 %
Autres listes (< 1%)	223 513,69	4,40 %

Remarque : le poids relatif servira au calcul de représentativité pour les accords nationaux.

Prévention des incendies domestiques

Installation et entretien des détecteurs de fumée :

Publics concernés : occupants, propriétaires de logements ; organismes agréés exerçant les activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale.

Objet : installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation.

Entrée en vigueur : le présent arrêté entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Au plus tard le 8 mars 2015, tout lieu d'habitation devra être équipé d'un détecteur de fumée.

Textes :

Les détecteurs de fumée sont munis du marquage CE conformément à l'arrêté du 24 avril 2006 portant application à certains systèmes fixes de lutte contre l'incendie, du décret n° 92-647 du 8 juillet 1992 modifié concernant l'aptitude à l'usage des produits de construction et l'arrêté du 5 février 2013 J.O. du 14 mars 2013



Le détecteur de fumée doit :

- Comporter un indicateur de mise sous tension ;
- Etre alimenté par piles, batteries incorporées ou sur secteur ; dans le cas où la batterie est remplaçable par l'utilisateur, sa durée minimale de fonctionnement est de un an ;
- Comporter un signal visuel, mécanique ou sonore, indépendant d'une source d'alimentation, indiquant l'absence de batteries ou de piles ;
- Emettre un signal d'alarme d'un niveau sonore d'au moins 85 DB (A) à 3 mètres ;
- Emettre un signal de défaut sonore, différent de la tonalité de l'alarme, signalant la perte de capacité d'alimentation du détecteur ;
- Comporter les informations suivantes, marquées de manière indélébile :
  - Nom ou marque et adresse du fabricant ou du fournisseur ;
  - Le numéro et la date de la norme à laquelle se conforme le détecteur ;
  - La date de fabrication ou le numéro du lot ;
  - Le type de batterie à utiliser ;
- Disposer d'informations fournies avec le détecteur, comprenant le mode d'emploi pour l'installation, l'entretien et le contrôle du détecteur, particulièrement les instructions concernant les éléments devant être régulièrement remplacés.

En application de l'article R. 1333-2 du code de la santé publique, les détecteurs utilisant l'ionisation sont interdits.

Implantation :

Dans les parties privatives des bâtiments d'habitation, au moins un détecteur de fumée normalisé est installé dans chaque logement, de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres. Le détecteur est fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

Il y lieu de faire des tests et l'entretien.

Divers

De novembre 2012 à mars 2013, les élections départementales puis régionales de l'Unir ont profondément modifié les élus(e)s qui représentent l'UNIR et les CODERPA – Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées (350 à 400 personnes). Nous profitons de ces changements pour intégrer notre listing au site « convergence » de la Confédération.

Par ailleurs, nous sommes en train de régler les derniers accros de notre nouveau site UNIR, aussi notre diffusion souffre d'un bon nombre d'imperfections qui ne nous permettent pas une diffusion complète de nos informations.

Notre fichier sera bientôt fiable et vous voudrez bien nous excuser si quelques destinataires ont été oubliés un certain temps.

L'innovation au congrès de la CFE-CGC

A l'occasion de notre congrès confédéral, les représentants des DOM-TOM et de la Corse se sont réunis afin de proposer quelques modèles d'innovation dans les territoires ultramarins.

L'UNIR a profité de cette réunion pour leur rappeler que dans leurs territoires nous avions des retraités qu'il fallait conserver tant comme adhérents que comme militants.

En effet, les Unions territoriales ont besoin de ces collègues qui peuvent tenir des permanences et sont beaucoup plus disponibles que les actifs qui doivent assumer leurs postes dans les entreprises.

C'est en ce sens que nous avons besoin au niveau de l'UNIR de délégués régionaux et départementaux Titulaires et Suppléants qui peuvent s'occuper plus particulièrement de fournir des informations tant aux retraités qu'aux futurs retraités.

Comme nous avons des délégués dans chacun des départements de la CFE-CGC, nous avons également besoin de ces relais dans les DOM-TOM et c'est en ce sens que nous leur avons demandé de désigner leurs représentants retraités.

Des structures UNIR existent dès à présent en GUADELOUPE, à LA REUNION et bien évidemment, nous souhaitons le souligner, en CORSE.

Merci à nos nouveaux délégués et à leurs conseils d'administration qui ont décidé cette innovation.

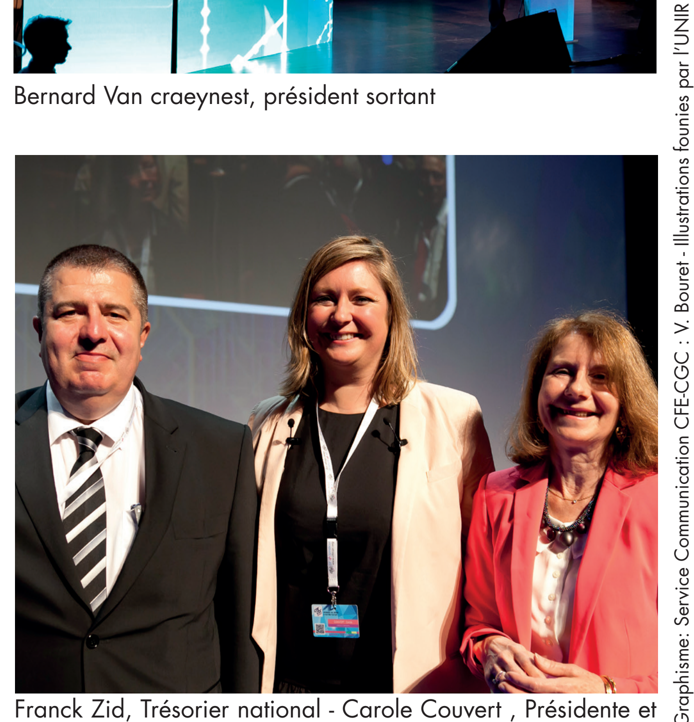
Claude Baudon
Secrétaire général de l'UNIR



Marc Vilbenoît, ancien président de la CFE-CGC



Bernard Van craeynest, président sortant


Franck Zid, Trésorier national - Carole Couvert , Présidente et Marie-Françoise Leflon, Secrétaire générale

Graphisme: Service Communication CFE-CGC : V. Bouret - Illustrations founies par l'UNIR

